

## Déclaration Statutaire

Je, Bacon-Hervieux, Suzie , 426 rue Françoise-Garnier, Beauport, Québec, 1980-09-21

(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

L'événement que je souhaite raconter s'est déroulé lors d'une consultation avec le Docteur Lamontagne, au Centre hospitalier de Baie-Comeau. Je ne me souviens pas des dates exactes, mais mon fils avait 4 mois.

Mon fils était souvent malade, je crois qu'on avait consulté à ce moment-là parce qu'il était fiévreux. Lors de l'examen, le médecin a constaté que mon bébé avait une tache au palais. J'ai senti qu'il se passait quelque chose, parce que le médecin avait un regard surpris. Il est sorti en nous laissant là, mon conjoint et moi, sans rien dire. J'avais un mauvais pressentiment. Je me suis dit qu'il avait remarqué la tache de vin au palais du bébé. J'étais curieuse de voir ce qui allait se passer, car je soupçonnais qu'il allait faire quelque chose.

On attendu environ dix minutes dans la salle d'attente, avant de le voir revenir avec une infirmière. Je n'ai pas réagi car je suis une personne qui aime observer et je voulais voir ce qui allait se passer. Il a réexaminé mon fils qui n'aimait vraiment pas se faire regarder dans la bouche avec le bâton. Le docteur nous a regardés le père et moi et il a demandé à l'infirmière de prendre l'enfant et de l'amener. Je me suis défendue en disant : « Non, non, non, vous n'allez pas me le prendre! » Le Docteur m'a dit : « Madame, vous avez brûlé votre fils ». Je lui ai répondu : « Ah! J'ai brûlé mon fils? Mais non Docteur, ça c'est un hémangiome, ça n'est pas vrai que vous allez m'enlever mon fils. Vous ne m'avez jamais demandé ce qu'il avait mais je voyais vous que vous aviez remarqué de quoi. Il y a des taches de vin au palais, si vous voulez consulter son dossier».

Ça fait longtemps, j'avais 18 ans à l'époque. Je me rends compte que j'avais mis ce médecin sur un piédestal. Je me suis mise à avoir un peu peur et me suis dit : « On sort d'ici, je m'en vais avec mon fils, c'est sûr et certain ! C'est mon fils à moi et il n'a pas à appeler qui que ce soit de la police ou de la DPJ» et je l'ai annoncé au Docteur. J'étais frustrée et tout à coup il a comme saisi ce que je lui avais dit et il m'a regardé dans les yeux, comme s'il comprenait enfin que je n'avais pas brûlé mon fils.

Signature du déclarant \_\_\_\_\_

Déclaré devant moi, \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

J'ai réalisé que j'avais déjà entendu des choses sur ce Docteur, comment il traitait les Autochtones. Je me suis dit : « Ça n'est pas vrai, c'est ce Docteur-là! »

Q. 1 : Il les traitait comment les Autochtones?

R. 1 : Il les dénigrait. Leur santé ne lui tenait pas à cœur. Je ne pouvais pas croire que j'étais tombée sur ce Docteur-là. J'ai vraiment vu comment il était. Juste le fait qu'il m'accuse d'avoir brûlé mon fils, je n'ai pas aimé ça. Il aurait pu juste dire au début, quand il l'examinait : « Madame, votre fils a des tâches au palais ». J'aurais pu lui expliquer ce que l'autre médecin, celui qui suivait mon fils, avait diagnostiqué quand celui-ci n'avait que 2 mois. Je n'avais pas à arriver à l'urgence en criant: « Ah mon fils a un hémangiome, faites attention! » Non, il me semble que c'est à eux de poser les questions s'ils ont des doutes...

Q. 2 : Ils auraient dû savoir ce que c'était selon vous?

R. 2 : Oui, pas de sortir de la salle d'examen pour aller chercher du renfort

Q. 3 : Ils auraient pu poser des questions?

R. 3 : Oui, parce qu'ils allaient m'enlever mon fils. Le médecin m'accusait d'avoir brûlé mon fils. Ce que je fais aujourd'hui en témoignant, c'est pour que ça n'arrive pas à quelqu'un d'autre qui va se laisser faire. Ça peut arriver encore aujourd'hui ce genre de situation.

Q. 4 : Qu'est-ce qui est arrivé après le moment où le médecin a demandé à l'infirmière d'amener l'enfant?

R. 4 : J'ai dit : « Non, ah non, tu ne touches pas à mon fils ». Je l'ai pris dans mes bras et je les ai questionnés, parce que je voulais savoir qu'est-ce qui arrivait puisque je venais consulter parce que mon fils était malade. J'étais abasourdie, je me rappelle encore de cette émotion, de ce sentiment-là. J'ai appelé ma mère après cet événement et je lui ai dit : « Si ça arrivait à d'autres personnes qui sont faibles, qui se laissent faire, qui ne comprennent pas... »

Q. 5 : Ils auraient perdu leur enfant, selon vous?

R. 5 : Oui, ils l'auraient carrément perdu.

Q. 6 : Vous me disiez Suzie que vous ne souveniez plus exactement de la date, mais que votre fils avait 4 mois. Il a quel âge aujourd'hui?

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

R. 6 : Il a 20 ans. Comme Il tombait souvent malade, je ne me rappelle pas exactement la date, mais c'est environ ça.

Q. 7 : Est-ce que vous savez si ce médecin travaille encore à l'hôpital?

R. 7 : Je ne sais pas. Je pense qu'il y a eu plusieurs plaintes à son endroit.

Q. 8 : Est-ce que vous aviez porté plainte contre lui?

R. 8 : Non, je me suis dit ça va passer, c'est le temps, je me suis dit je vais laisser faire. Chez les Autochtones c'est comme le temps de faire des démarches comme celle-là...

Q. 9 : C'est trop long des fois?

R. 9 : Oui, c'est ça.

Q. 10 : La paperasse?

R. 10 : Oui, la paperasse, c'est ça. Ça fait que je me suis dit que j'allais laisser passer ça, que j'allais grandir avec ça, mais je ne voudrais pas que ça arrive à mes enfants ou à quelqu'un d'autre.

Q. 11 : Est-ce que vous avez eu à faire face à ce médecin par la suite?

R. 11 : Oui, il faisait attention.

Q. 12 : Il vous reconnaissait?

R. 12 : Oui, il me reconnaissait.

Q. 13 : Ok, vous devez savoir que si l'événement dépasse 15 ans, il n'est pas recevable...

R. 13 : Oui, c'est ce que Marie-Hélène m'avait dit, mais je lui ai dit que je voulais quand même en parler car je sais que ça peut encore arriver.

L'autre événement dont je veux parler s'est déroulé en octobre 2010, à l'hôpital de Chicoutimi. C'est le Docteur Poisson qui était mon médecin traitant. Je venais d'avoir une gastroscopie sous anesthésie générale. Quand je me suis réveillée, il était l'heure du souper. Je savais que parce que parce que j'avais été anesthésiée je ne pouvais pas manger tout de suite, mais j'étais à jeun depuis

X  
\_\_\_\_\_

Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_

Déclarant

longtemps et j'avais faim. Dans la salle de réveil, ils m'ont dit que tout était correct, que j'allais pouvoir manger dans une heure.

Ils m'ont ramené dans ma chambre et je me rappelle que l'infirmière qui était de garde cette journée-là, avait tiré mon rideau au complet pour m'isoler de l'autre patiente. J'étais quand même assez amorphe mais j'entendais la femme à côté de moi. Lorsque l'infirmière est venue prendre mes signes vitaux, je lui ai demandé pour avoir quelque chose de léger à manger comme des toasts, mais il n'y avait pas de contact avec elle.

Q. 14 : Elle ne vous répondait pas?

R. 14 : Non, elle ne me répondait pas, elle ne me parlait pas. Pourtant, quand elle allait voir la patiente d'à côté, il y avait une bonne communication, elle parlait. Je ne pourrais dire combien de temps cela a duré. J'avais vraiment faim et soif. À chaque fois qu'elle venait dans la chambre, elle allait voir l'autre patiente, mais elle m'ignorait. À un moment donné, je me suis dit que j'allais me lever, qu'une gastroscopie ça n'est pas une opération et que je pouvais me lever.

Je suis allée ouvrir le rideau, en gardant fermé celui qui me séparait de ma voisine. Je voulais voir ce qui se passait, je me sentais isolée, en en cage, comme dans un zoo. Là, j'ai vu l'infirmière qui se promenait entre les armoires et la toilette et je lui ai dit : « Eh, excuse, j'aimerais ça avoir des rôties ou un sandwich et un yogourt, parce que là j'ai très faim ». Elle me regardait et puis me disait comme oui. J'avais tellement faim et j'étais tellement mal que je croyais que j'allais vomir. Je savais que je la dérangeais, mais je sais pas pourquoi, parce que elle est là pour travailler, pour être au service des patientes qui sont hospitalisées. Après un bon 4 heures d'attente, j'ai eu mon plateau.

Je me suis emparée de mon berlingot de lait et j'en ai pris une bonne gorgée mais pour la cracher immédiatement car le lait était suri. Là j'ai dit : « "Crisse"! "Tabarnak"! » Elle a viré de bord et m'a dit : « Tu vas arrêter, tu me blasphèmes pas! ». Je lui ai dit : « Excuse, ça n'est pas après toi que je blasphémait, là. C'est parce que tu m'as donné du lait pourri, du lait caillé ». Elle s'est excusée, mais j'étais hors de moi. Je lui ai dit : « Non ça marche plus, ça marche plus! Je suis écoeurée, je suis tannée. Ça fait plusieurs fois que tu vas voir l'autre patiente qui est à côté de moi ». J'ai demandé à la patiente du lit voisin : « Combien de fois elle est venue? Combien de fois tu m'as entendue? Tu ne me vois pas, mais j'étais là. Et puis, je suis Autochtone, y as-tu du racisme ici? » J'ai crié comme une malade, car je voulais que les autres m'entendent. J'ai appelé ma mère, je pleurais en lui disant que je voulais partir de l'hôpital, que j'étais tannée, écoeurée.

J'ai dit à l'infirmière que je voulais voir sa "big boss", que j'allais porter plainte contre elle, que ça ne marcherait pas de même. Je lui ai lancé : « Tu ne traiteras pas les autres Autochtones qui vont venir ici comme ça. Je vais partir d'ici, tu me laisses partir, sinon j'appelle la police pour qu'ils viennent me chercher ». Elle me dit : « Non! » J'ai sonné l'alarme pour qu'une autre infirmière puisse venir me voir. L'infirmière en chef est venue. Je lui ai dit comment j'étais traitée, je voulais pleurer, crier ma

X

Enquêteur

X

Déclarant

vie. Est-ce que ça se peut qu'en 2010, on nous traite encore de même, que je me fasse traiter de même, que mes enfants se fassent traiter de même? Mais non, ça ne se peut pas.

J'aime ça régler les affaires face-à-face, avec l'autre, puis avec un témoin. J'ai demandé à l'infirmière chef pour partir. Je lui ai dit d'appeler le docteur Poisson et de lui expliquer que je voulais m'en aller. Ils ne voulaient pas que je parte et me demandaient de rester. Non, c'est fait je ne resterai pas ici. Le respect, ça commence au début, pas après un événement comme ça. L'infirmière en chef m'a offert de porter plainte, mais j'étais trop tannée. Ils ont appelé le docteur Poisson et il est venu. Je pleurais en lui disant que je voulais m'en aller, parce que je ne me sentais pas à ma place. Je me sentais de trop. Je lui disais : « Ils vont me tuer, ils vont faire de quoi avec moi. Elle vient de me donner un lait caillé, elle aurait pu regarder la date. Elle devait prendre soin de moi mais on dirait qu'elle l'a fait exprès. »

Q. 15 : Vous avez vécu comme un sentiment d'abandon, d'être laissée à vous-même?

R. 15 : À la salle de réveil, je me suis éveillée vers trois heures de l'après-midi. Il était sept heures lorsque l'infirmière a pris mes signes vitaux et que j'ai demandé à manger.

Q. 16 : Est-ce que c'est le fait que vous n'avez pas obtenu de réponses à vos demandes qui vous a mis en colère?

R. 16 : Non, même pas. C'est son attitude que je n'ai jamais aimé.

Q. 17 : Alors vous êtes sortie de l'hôpital ce soir-là?

Q.17 : Oui, ils m'ont fait signer une dérogation qu'ils appellent, je crois. Mais le médecin ne voulait pas que je sorte. J'étais écoeurée.

Q.18 : Est-ce que vous avez expliqué au médecin l'incident?

R.18 : Oui, je lui ai tout expliqué. L'autre patiente qui était là avait été témoin de tout puisqu'elle avait tout le temps été là.

Q. 19 : Est-ce que ça vous arrive encore de vivre des situations comme celle-là? Ça peut être dans les autres services publics?

R. 19 : J'ai vécu ça au Cégep de Baie-Comeau, mais c'est par rapport à des étudiants.

X  
\_\_\_\_\_

Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_

Déclarant

Q. 20 : C'est intéressant mais je ne peux l'inclure dans la déclaration statutaire, parce que les services d'éducation ne sont pas concernés par la Commission d'enquête.

R. 20 : J'ai vécu un autre événement où j'ai dû m'affirmer. C'était au mois d'avril 2008, dans un centre de thérapie, à Thetford Mines. Ça faisait quatre jours que j'étais arrivée là en thérapie. Il y avait une rencontre à laquelle je devais assister avec les autres personnes du groupe. Il fallait dire, qu'est-ce qu'on n'aimait pas, qu'est-ce qu'on voulait améliorer dans le groupe. Moi je suis nouvelle, je viens d'arriver donc il était difficile pour moi de nommer ce que je voulais améliorer dans le groupe. J'ai donc pris le temps d'observer et d'écouter ce qu'avaient à dire les vingt-cinq personnes présentes.

Il y a une première personne qui mentionne que la douche et le bain devraient être nettoyés après chaque usage. Elle racontait avoir retrouvé des cheveux dans la douche le matin même. Après ça, une autre fille dit que les kwei kwei, (dans cette maison de thérapie là on nous appelle les kwei kwei qui veut dire bonjour), ne devraient pas s'exprimer dans leur langue, parce qu'on dirait qu'ils parlent de nous, qu'ils rient de nous. Moi, je me vire de bord et je la regarde, je la laisse parler et je me remémore les pensionnats dont me parlait mon grand-père à l'adolescence. Je me dis : « On est-tu dans un pensionnat là? On revient en arrière? »

Je l'entends poursuivre en disant : « Moi je pense qu'elles ne devraient pas se communiquer dans leur langue. Elles devraient respecter que c'est un centre de thérapie de blancs, de Québécois. On était environ six Autochtones et dix-neuf québécoises qui faisaient la thérapie. J'étais la nouvelle, je n'osais pas m'exprimer et prendre ma place. Je me suis retenue pendant un certain temps. Je regardais celles qui étaient là depuis 3 semaines et qui connaissaient le groupe, mais personne ne parlait.

Le thérapeute est intervenu en demandant : « Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait ajouter autre chose? J'ai dit : « Oui, moi j'ai quelque chose à dire par rapport à ce qu'elle vient de dire. Je peux? Je ne suis pas d'accord. Est-ce que tu pourrais me donner le règlement de la maison de thérapie? Où est-ce qu'il est marqué qu'on ne peut pas parler notre langue? Parce que moi je ne peux pas accepter ça? C'est comme dire à un anglophone de ne pas parler anglais. Je ne suis pas d'accord, vraiment pas du tout. Si tu penses qu'on parle de toi ou qu'on va parler de toi dans ton dos, arrêtes donc! » Là, j'étais crinquée. À un moment donné, j'ai dit au thérapeute : « Excusez, c'est-tu correct? » Il m'a regardé et il a dit o.k.

Q. 21 : Vous avez pu continuer à parler votre langue?

R. 21 : Mais oui!

Q. 22 : Excellent! Ce centre-là, c'est un centre de thérapie pour les dépendances?

X

Enquêteur

X

Déclarant



R. 22 : Oui, les dépendances. C'est la maison de thérapie à Thetford Mines, l'Aube de la paix. C'est le seul centre qui traite du mal-être. C'est quelque chose qui commençait loin... je pense que c'est le noyau.

Q. 23 : Vous avez pu travailler cela et aussi faire respecter ce que vous êtes, de même que votre culture.

R. 23 : Oui, c'est ça.

Q. 24 : C'est bon. Est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

R.24 : Non.

Q. 25 : Ici à Québec, ça se déroule bien?

R.25 : Oui, oui. Je ne sens pas là le racisme. On dirait que quand j'étais à Chicoutimi, je le sentais.

Je voudrais parler d'une autre situation, ça n'est pas un gros événement mais ça pourrait apporter des changements. Sur la Côte-Nord, j'ai eu à faire avec l'avion ambulance à 2 reprises pour mes enfants en bas âge. Quand on ne te laisse pas embarquer et que ton enfant de deux ans ne parle pas français, je pense que c'est quelque chose à changer..., les accompagner. Ma fille s'en rappelle encore aujourd'hui. Elle avait quoi, deux ans? Elle s'en rappelle encore, ça l'a beaucoup marquée mais elle s' imagine que j'étais avec elle. Son traumatisme, il était là. Quand j'ai su que je ne pouvais pas embarquer, j'ai demandé à ma mère qu'elle l'accompagne jusqu'à l'ambulance du Centre hospitalier. Puis après ça, ils l'ont emmenée à Pointe-Lebel pour prendre l'avion.

J'en ai une autre avec qui j'ai vécu ça, mais cette fois-là, c'était en février 2014 ou 2015. Le premier événement s'est produit en 2011. Puis là, j'avais insisté très fort pour avoir un accompagnateur dans l'avion, il a fallu insister beaucoup et cela a fonctionné. On est en 2018. Je suis consciente que dans un avion ambulance, c'est petit et puis il y a quand même beaucoup de personnel, mais au moins un parent devrait être autorisé à accompagner son enfant.

Je crois que c'est tout.

Merci beaucoup pour ce témoignage!

Propos recueillis à Québec, le 30 mai 2018 par Denise Caron, agente aux enquêtes.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant